

Flash Economie

N° 77

7 août 2026

Abonnez-vous [ici](#).

Si l'intelligence artificielle conduit à une destruction d'emplois, quelles sont les pistes de politique économique ?

Les optimistes défendent l'idée que l'intelligence artificielle va faire apparaître une dynamique de destruction créatrice : la disparition d'emplois dans les secteurs où l'intelligence artificielle est substituée à l'emploi et l'apparition de nouveaux emplois liés soit à cette nouvelle technologie, soit au supplément de revenu et de demande adressée à l'ensemble des biens et services.

Les pessimistes soutiennent au contraire que l'intelligence artificielle se substituerait simplement à l'emploi. Il en résulterait une augmentation de la productivité et du revenu global, mais une destruction nette d'emplois.

Comment éviter alors l'apparition d'une situation socialement inacceptable si l'intelligence artificielle conduit effectivement à des pertes d'emplois massives ?

Il faudrait, pour éviter une situation socialement insoutenable, mettre en œuvre simultanément :

- des politiques de formation à l'intelligence artificielle et aux nouveaux métiers qu'elle fait apparaître ;
- des politiques redistributives au profit des salariés qui perdent leur emploi, financées par l'imposition des revenus des ménages et des bénéfices des entreprises ;
- une réduction de la durée du travail sans perte de revenu.

Patrick Artus

Conseiller économique senior

patrick.artus-ext@ossiam.com

✕ @PatrickArtus

in Patrick Artus

Isabelle Gravet

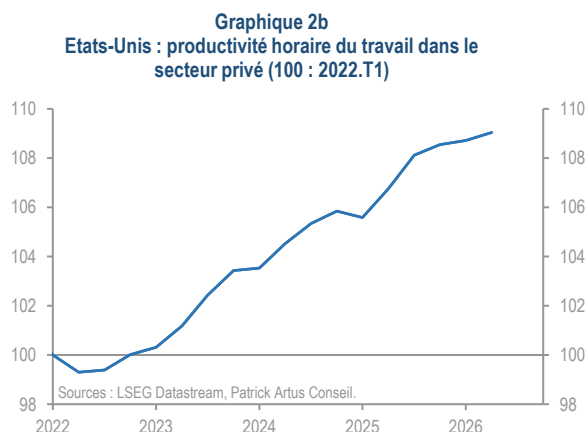
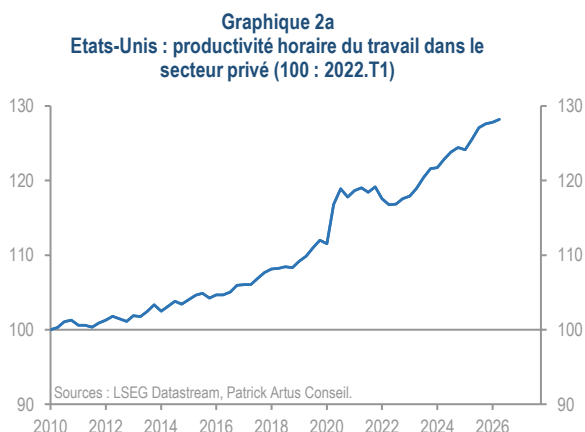
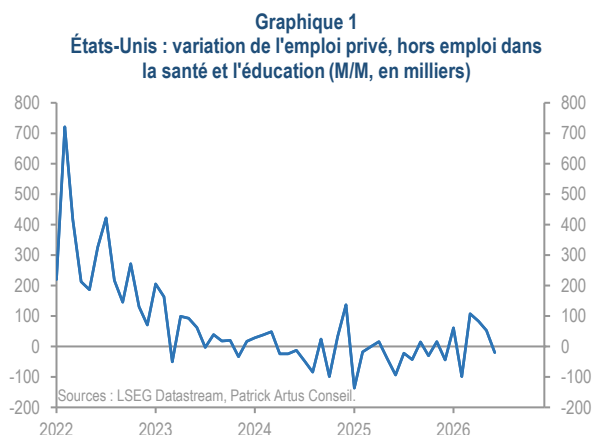
Assistante de recherche

isabelle.gravet-ext@ossiam.com

Communication marketing : ce document n'a pas été élaboré selon les dispositions réglementaires visant à promouvoir l'indépendance des analyses financières et ses auteurs ne sont pas soumis à l'interdiction d'effectuer des transactions sur l'instrument concerné avant la diffusion de la communication.

Effets de l'intelligence artificielle : destruction créatrice ou simplement destruction d'emplois ?

Les **optimistes** défendent l'idée selon laquelle **le développement de l'intelligence artificielle va entraîner un mouvement de destruction créatrice**. L'intelligence artificielle conduirait à des destructions d'emplois dans les secteurs où l'IA et le travail sont substituables (commerce, transport, logistique, communication, services financiers) ; le **graphique 1** montre l'exemple des États-Unis. L'IA conduirait aussi à des créations d'emplois, liées soit au développement de l'IA elle-même, soit à l'augmentation de la demande, résultant des revenus supplémentaires générés par ces gains de productivité. Les **graphiques 2a** et **2b** montrent l'accélération de la productivité du travail aux États-Unis depuis 2023.



Cependant, les **pessimistes** soutiennent que **le développement de l'IA n'entraînerait qu'une substitution de l'intelligence artificielle au travail**, c'est-à-dire des pertes d'emplois non compensées par des créations. À ce jour, ces pertes d'emplois affectent surtout les jeunes et les emplois relativement qualifiés.

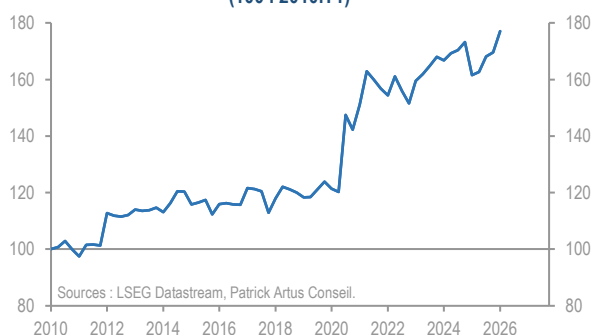
L'IA entraînerait alors une **très forte progression du chômage**. Si ce scénario se réalise (substitution de l'IA à l'emploi et non destruction créatrice), **quelles politiques devraient être menées pour éviter l'apparition d'une situation socialement inacceptable ?**

Quelles politiques mener pour éviter l'apparition d'un chômage de masse si l'IA conduit seulement à une destruction d'emplois ?

Nous suggérons **la mise en place simultanée de trois politiques**.

1. Il faudrait évidemment mettre en place des **formations à l'IA et aux nouveaux métiers liés à l'IA** (analyste de données, data scientist, ingénieur en intelligence artificielle, responsable de la qualité des données, spécialiste en cybersécurité).
2. Le développement de l'intelligence artificielle génère **un supplément de productivité et de revenu**. Si le scénario pessimiste se réalise, on observerait **simultanément de nombreuses pertes d'emplois, des hausses de salaire pour les salariés dont les emplois sont enrichis par l'IA et une forte progression des profits des entreprises**. Cela est déjà observable aux États-Unis, où les profits progressent très rapidement (**graphique 3**) et où les revenus des ménages du quintile supérieur de la distribution et des 5 % des ménages les mieux rémunérés croissent plus rapidement que ceux des quintiles inférieurs (**graphique 4 et tableau 1**). Pour corriger cette évolution spontanée, **il faudrait mettre en place une politique redistributive au profit des salariés qui perdent leur emploi, financée par l'imposition des revenus des ménages ou des bénéfices des entreprises**.

Graphique 3
États-Unis : profits bruts après impôts et intérêts des sociétés non financières, déflatés par le prix du PIB (100 : 2010.T1)



Graphique 4
États-Unis : revenu moyen perçu par les ménages par quintile (en dollars de 2016)

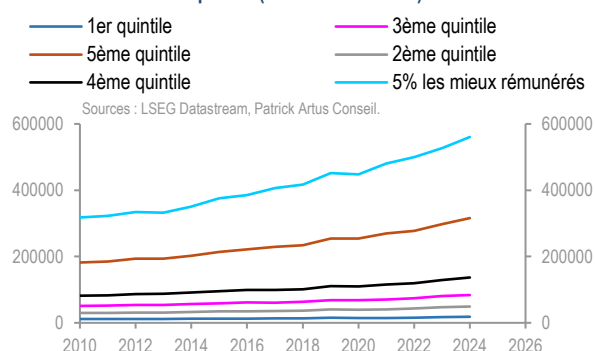


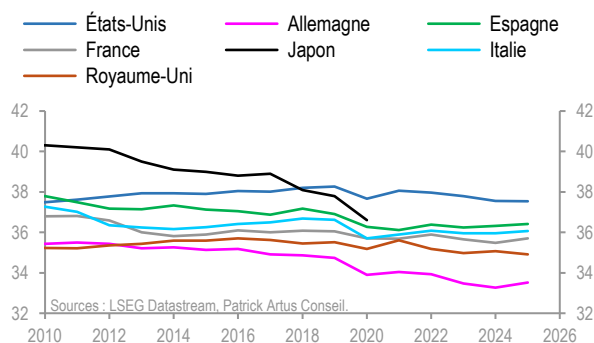
Tableau 1 - États-Unis : évolution du revenu moyen perçu par les ménages par quintile (en %, revenus en dollars de 2016)

	1er quintile	2ème quintile	3ème quintile	4ème quintile	5ème quintile	5% les mieux rémunérés
Evolution entre 2010 et 2024 (en %)	60.7	66.3	64.9	66.6	73.8	76.0
Evolution entre 2023 et 2024 (en %)	4.6	3.8	4.5	5.7	6.3	6.4

Source: LSEG Datastream, Patrick Artus Conseil

3. Si le déploiement de l'IA permet de réaliser **des gains de productivité**, ces gains peuvent être **restitués aux salariés sous la forme d'une réduction de la durée du travail** (**Graphique 5**), sans perte de revenu.

Graphique 5
Nombre moyen d'heures hebdomadaires effectivement travaillées par personne en emploi



Synthèse : si l'introduction de l'intelligence artificielle est surtout destructrice d'emplois, il faudra que les gouvernements réagissent

Il y a un risque que l'introduction de l'intelligence artificielle détruise des emplois sans créer beaucoup d'emplois nouveaux. Dans ce cas, il faudra, pour éviter une forte montée du chômage et des inégalités alors même que l'IA fait apparaître une hausse plus rapide de la productivité :

- former les salariés, les chômeurs, les élèves et les étudiants à l'intelligence artificielle et aux métiers qui lui sont liés ;
- mettre en œuvre des politiques redistributives pour les chômeurs ;
- réduire la durée du travail sans perte de salaire.

Avertissement

Ossiam, filiale de Natixis Investment Managers, est un gestionnaire d'actifs français agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (Agréement n° GP-10000016). Bien que l'information contenue dans le présent document provienne de sources jugées fiables, Ossiam ne fait aucune déclaration et ne donne aucune garantie quant à l'exactitude de toute information dont elle n'est pas la source. Les informations présentées dans ce document sont basées sur les données du marché à un moment donné et peuvent changer de temps à autre. Le présent document a été préparé uniquement à des fins d'information et ne doit pas être considéré comme une offre, une sollicitation d'offre, une invitation ou une recommandation personnelle d'acheter ou de vendre des actions participantes, tout titre ou instrument financier d'un Fonds Ossiam, ou de participer à toute stratégie de placement, directement ou indirectement. Il est destiné à être utilisé uniquement par les destinataires auxquels Ossiam le met directement à disposition. Ossiam ne traitera pas les destinataires de ce document comme ses clients du fait qu'ils aient reçu ce document. Tous les renseignements sur la performance présentés dans ce document sont fondés sur des données historiques et, dans certains cas, sur des données hypothétiques, et peuvent refléter certaines hypothèses à propos des frais, des impôts, des charges de capital, des attributions et d'autres facteurs qui influent sur le calcul de rendements. Toutes les opinions exprimées dans ce document sont des énoncés de notre jugement à cette date et sont susceptibles de changer sans préavis. Ossiam n'assume aucune responsabilité fiduciaire pour les conséquences, financières ou autres, provenant d'un placement dans un titre ou un instrument financier décrit dans ce document ou dans tout autre titre, ou de la mise en œuvre d'une stratégie de placement. Les informations contenues dans ce document ne sont pas destinées à être distribuées ou utilisées par une personne ou une entité, par un pays ou une juridiction, où cela serait contraire à la loi ou à la réglementation ou qui assujettirait Ossiam à toute exigence d'inscription dans ces juridictions. Ce document ne peut être distribué, publié ou reproduit, en entier ou en partie.